



# ***Projet Educatif De Territoire***

***Projet 2022/2025***

**Ville de GUERIGNY**





## Table des matières

CADRE EDUCATIF .....	4
1 - Les valeurs éducatives à promouvoir .....	4
2 - Les exigences de la Ville de GUERIGNY.....	4
3 - Principes d'actions et partenariats .....	5
4 - Axes et principes éducatifs .....	6
MOYENS ET ACTIONS .....	8
5 - Périmètre du PEDT et publics concernés.....	8
6 - Fréquentation (nombre d'enfants) pour l'année 2020 / 2021.....	8
7 - Organisation de la semaine de l'enfant.....	8
8 - Cohérence éducative et coordination globale .....	9
SIGNATAIRES DU PEDT 2022 / 2025 .....	12
ANNEXES .....	14
A - Charte de la Laïcité .....	14
B - Charte de qualité : Plan mercredi.....	14
C - Règlement des temps périscolaires.....	14
D - Règlement de l'école maternelle « Les Allées ».....	14
E - Règlement de l'école élémentaire « La Clé verte » .....	14
F - Projet éducatif du CSI Jacques Pillet .....	14
G - Projet pédagogique des temps périscolaires du CSI Jacques Pillet.....	14



# CADRE EDUCATIF

## **1 - Les valeurs éducatives à promouvoir**

La Ville de GUERIGNY souhaite s'inscrire dans une conception de l'éducation qui est celle portée par la Convention internationale des droits de l'enfant, qui envisage l'éducation de la façon suivante :

*« L'éducation de l'enfant doit viser à :*

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités (...)*
- Préparer l'enfant à assumer toutes les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux, religieux, et avec les personnes d'origine autochtone »*

L'action éducative de la Municipalité s'inscrit bien évidemment pleinement dans le cadre des valeurs portées par la République telles que : l'égalité, la liberté, la fraternité, la laïcité, la démocratie, la solidarité ou encore la mixité sociale.

*Le droit à la scolarité pour tous*

Le 11 février 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, vise à généraliser l'accessibilité dans tous les domaines de la vie sociale. Elle pose notamment le principe du droit à l'éducation pour tous que ce soit en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé. Une politique de scolarisation qui porte ses fruits.

Chaque école se doit d'accueillir tous les enfants, quel que soit leur handicap, dans l'établissement scolaire le plus proche de leur domicile. “

## **2 - Les exigences de la Ville de GUERIGNY**

La Ville de GUERIGNY a à cœur de porter les principes éducatifs suivants :

- Assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers
- Assurer « le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap » en développant tous les temps de l'enfance afin que ce droit fondamental soit réel et concret sur notre territoire
- Considérer l'enfant dans sa globalité
- Contribuer à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'enfant
- Développer et améliorer l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires

- Faciliter l'accès pour tous à la culture, aux sports et aux loisirs éducatifs
- Faire découvrir la Cité des Forges royales et son patrimoine
- Garantir un service de qualité
- Prendre en compte l'inclusion des enfants porteurs de handicaps
- Proposer des actions éducatives concrètes en lien avec les caractéristiques du territoire
- Reconnaître et renforcer la place des parents
- Renforcer et soutenir le partenariat, le travail en réseau et le partage du travail éducatif
- S'appuyer sur le tissu associatif local
- Sensibiliser les enfants aux enjeux de la citoyenneté

### **3 - Principes d'actions et partenariats**

Le présent projet éducatif local s'appuie pour partie sur les dispositifs nationaux et locaux proposés par les différents partenaires institutionnels tels que le Bonus territoire, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) portés par la CAF, ou encore le Contrat Local d'Enseignement Artistique et culturel (CLEA)., porté par la communauté de communes « Les Bertranges »

La Ville de GUERIGNY est en effet reconnue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté pour sa volonté de démocratiser l'accès à la culture.

La mise en œuvre de ce projet éducatif à destination des enfants de l'école primaire s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la Commune et le Centre Social Intercommunal Jacques PILLET, et se fonde entre autres sur une démarche qualité qui permette d'identifier des marges d'amélioration des services rendus.

La mise en œuvre du projet éducatif à destination des enfants de l'école maternelle repose exclusivement sur la Municipalité.

Les principes et actions éducatives proposées doivent être compatibles avec les règlements intérieurs des établissements scolaires.

Les associations locales ont un rôle à jouer afin de faciliter l'accès pour tous à certaines activités ou disciplines (Scéni Qua Non, Théâtre des Forges royales, médiathèque George Sand...)

Enfin, la Ville de GUERIGNY souhaite améliorer la cohérence et la coordination des actions éducatives menées.

Un Conseil Municipal des jeunes est en place depuis 2014

## **4 - Axes et principes éducatifs**

### **Axe 1 : permettre à chaque enfant de construire son parcours éducatif**

- Envisager la journée de l'enfant dans sa globalité en s'inscrivant dans une logique de coéducation entre la collectivité, l'Education nationale, les familles, le CSI Jacques PILLET, les associations locales
- Faciliter l'accès à certaines pratiques pour tous les enfants (culturelles, sportives, scientifiques, environnementales...)

### **Axe 2 : Faciliter l'apprentissage de la vie en collectivité pour favoriser l'émergence de futurs citoyens**

- Appréhender les notions de respect et de tolérance
- Développer la mixité sociale et culturelle
- Expliquer et transmettre les règles de vie en collectivité
- Faciliter l'accueil et l'inclusion de tout enfant en fonction de ses difficultés et / ou ses handicaps
- Promouvoir la découverte d'autrui
- Sensibiliser aux enjeux du développement durable
- Soutenir l'éducation au choix et à l'écoute de l'autre

### **Axe 3 : Promouvoir l'innovation éducative pour s'adapter au mieux aux besoins de l'enfant**

- Expérimenter de nouvelles formes d'actions éducatives
- Proposer des actions innovantes ou dans de nouveaux domaines
- Renforcer les réseaux de coopération éducative, améliorer la coordination et la cohérence des actions

### **Axe 4 : Faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'action publique**

- Professionnaliser les équipes éducatives et favoriser l'échange de pratiques
- Réfléchir à la mise en œuvre de critères d'évaluation de la qualité de service
- Structurer et améliorer les partenariats éducatifs

### **Axe 5 : Promouvoir la santé**

- Agir pour prévenir les conduites à risques
- Poursuivre les actions éducatives en lien avec l'alimentation et la nutrition
- Soutenir les actions en lien avec la santé et l'hygiène





# MOYENS ET ACTIONS

## 5 - Périmètre du PEDT et publics concernés

Ce projet éducatif de territoire concerne le groupe scolaire élémentaire « la Clé verte » et l'école maternelle « les Allées ».

Il a vocation à s'inscrire dans la continuité des projets d'écoles desdits établissements et à guider l'action de la municipalité et de ses partenaires.

## 6 - Fréquentation (nombre d'enfants) pour l'année 2020 / 2021

Nombre d'enfants scolarisés	Ecole maternelle			Ecole élémentaire		
	117			224		
Fréquentation annuelle	minimum	Maximum	Moyenne	minimum	Maximum	Moyenne
Accueil du matin	5	19	11	19	37	26
Pause méridienne	57	79	67	141	179	151
Accueil du soir	14	36	23	34	69	44

## 7 - Organisation de la semaine de l'enfant

### ECOLE MATERNELLE « LES ALLEES »

#### Temps scolaire

Les temps de classe obligatoires se déroulent les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15

#### Accueils périscolaires

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 le matin et de 16h15 à 18h30 le soir : prestation organisée par la Collectivité
- Mercredi de 7h30 à 18h30 : prestation organisée par CSI Jacques Pillet

#### Pause méridienne

De 11h30 à 13h00, les lundi, mardi, jeudi et vendredi : prestation organisée par la Collectivité

## **GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE « LA CLE VERTE »**

### **Temps scolaire**

Les temps de classe obligatoires se déroulent les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.

### **Accueils périscolaires**

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h30 le matin et de 16h00 à 18h30 le soir : prestation organisée par le Centre Social Intercommunal
- Mercredi de 7h30 à 18h30 : prestation organisée par CSI Jacques Pillet

### **Pause méridienne**

De 11h30 à 13h00, les lundi, mardi, jeudi et vendredi : prestation organisée en partenariat entre la collectivité et le CSI Jacques Pillet

## **ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE : vacances scolaires, compétence relevant de l'intercommunalité et portée par le CSI**

Rythmes de l'enfant les mercredis et pendant les vacances scolaires

Accueil simplifié : de 7h30 à 8h30

Activités éducatives : de 8h30 à 11h30

Pause méridienne : de 11h30 à 13h00 (environ, selon le service)

Activités éducatives : de 13h à 17h30

Accueil simplifié : de 17h30 à 18h30

## **8 - Cohérence éducative et coordination globale**

Ce projet s'inscrit dans une démarche collaborative et transversale où tout référent adulte qui intervient auprès des enfants est considéré comme un « co-éducateur ».

C'est la raison pour laquelle la Ville de GUERIGNY réaffirme la nécessité de renforcer la coordination globale de la démarche éducative locale, mais aussi d'améliorer l'organisation quotidienne des temps périscolaires, l'objectif étant d'assurer une cohérence éducative de toutes les actions proposées sur les temps périscolaires.

### **Rôle de la Directrice des accueils périscolaires dans le cadre du PEDT pour les enfants de l'école élémentaire**

- Assurer la coordination générale et la logistique au quotidien
- Proposer un service de qualité tenant compte de la politique éducative de la Ville
- Faire le lien avec les partenaires, la famille, les enseignants, les associations
- Suivre et évaluer le dispositif
- Rendre compte au comité de pilotage paritaire, à l' élu en charge des affaires scolaires et au secrétariat général de la Mairie
- Pilotage de la gestion administrative et de la gestion financière pour les accueils du matin et du soir

### **Rôle de la Collectivité dans le cadre du PEDT pour les enfants de l'école maternelle**

- Assurer la coordination générale et la logistique au quotidien
- Proposer un service de qualité tenant compte de la politique éducative définie
- Faire le lien avec les partenaires, la famille, les enseignants, les associations
- Suivre et évaluer le dispositif
- Rendre compte au comité de pilotage paritaire
- Pilotage de la gestion administrative et de la gestion financière

### **Composition du Comité de pilotage paritaire**

- Maire de GUERIGNY
- Adjointe en charge des affaires scolaires
- 2 élus : adjoints et / ou conseillers
- Président du CSI Jacques PILLET ou son représentant
- Direction du CSI Jacques PILLET
- Direction de l'accueil de loisirs périscolaire
- Direction des établissements scolaires
- Représentant de la DASEN
- Représentants des associations partie prenantes de la démarche éducative globale
- Représentants des parents d'élèves



## **SIGNATAIRES DU PEDT 2022 / 2025**

La Directrice de l'école maternelle

Aurélie Briot

Le Directeur de l'école élémentaire

Christian Pieuchot

La représentante des parents d'élèves

Sophie Chevalier

Le Président du C.S.I. Jacques Pillet

Christophe Magnien

Le Maire de Guérigny

Jean-Pierre Chateau



# **ANNEXES**

**A - Charte de la Laïcité**

**B - Charte de qualité : Plan mercredi**

**C - Règlement des temps périscolaires**

**D - Règlement de l'école maternelle « Les Allées »**

**E - Règlement de l'école élémentaire « La Clé verte »**

**F - Projet éducatif du CSI Jacques Pillet**

**G - Projet pédagogique des temps périscolaires du CSI Jacques Pillet**